

# Un accident avec un télescopique ça peut arriver ! Et à vous ?

## CIRCONSTANCE DE L'ACCIDENT

Deux agents réalisaient une opération de coupe de haies au ras du sol sur un terrain à flanc de colline soutenu par des murets pour avoir un aspect plan.

Après avoir coupé les haies et chargé le camion, l'un des agents est parti vider le chargement.

En attendant, le second agent, pour limiter les efforts à venir des collègues, a utilisé le chariot télescopique pour racler le sol et enlever toutes les branches de lierre accrochées. Pour cela, il a effectué des manœuvres d'aller et retour le long du terrain soutenu par un muret. Lors d'une manœuvre en marche arrière, les roues du chariot sont montées sur le muret qui a cédé et fait basculer le chariot.

Le chariot est tombé en contrebas sur le coté du bras télescopique.

Cette chute a provoqué un traumatisme crânien avec une plaie hémorragique du cuir chevelu.

## MESURES DE PRÉVENTION

- Délivrer une autorisation de conduite à l'agent en s'assurant au préalable :
  - Qu'il a reçu une formation à la conduite en sécurité des équipements de travail
  - Que le médecin de prévention l'a déclaré apte médicalement à la conduite d'engins : Formation à l'autorisation de conduite ou CACES (Catégorie 9 de la recommandation R372 pour ce cas)
  - Qu'il ait une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation.
- Sur les sites ayant un danger particulier, guider l'agent lors de manœuvre d'engins ou de véhicules, en marche arrière
- Attacher sa ceinture de sécurité
- Proposition de la collectivité concernée: Rendre obligatoire le port du casque dans la cabine de l'engin pour les chantiers sur terrain en pente ou à proximité de fort dénivelé



### CONTACT :

Laëtitia BERGER  
Laurent BOUQUET  
05 49 49 12 10  
[prevention@cdg86.fr](mailto:prevention@cdg86.fr)



Une trousse de secours à jour, complète et correspondant aux risques de l'activité doit être présente sur le chantier.